

Elèves à l'ERAGE

FORMATION INITIALE

 WWW.ERAGE.EU

 scolarite@erage.eu

oct. 2024

ÉLÈVES A L'ERAGE



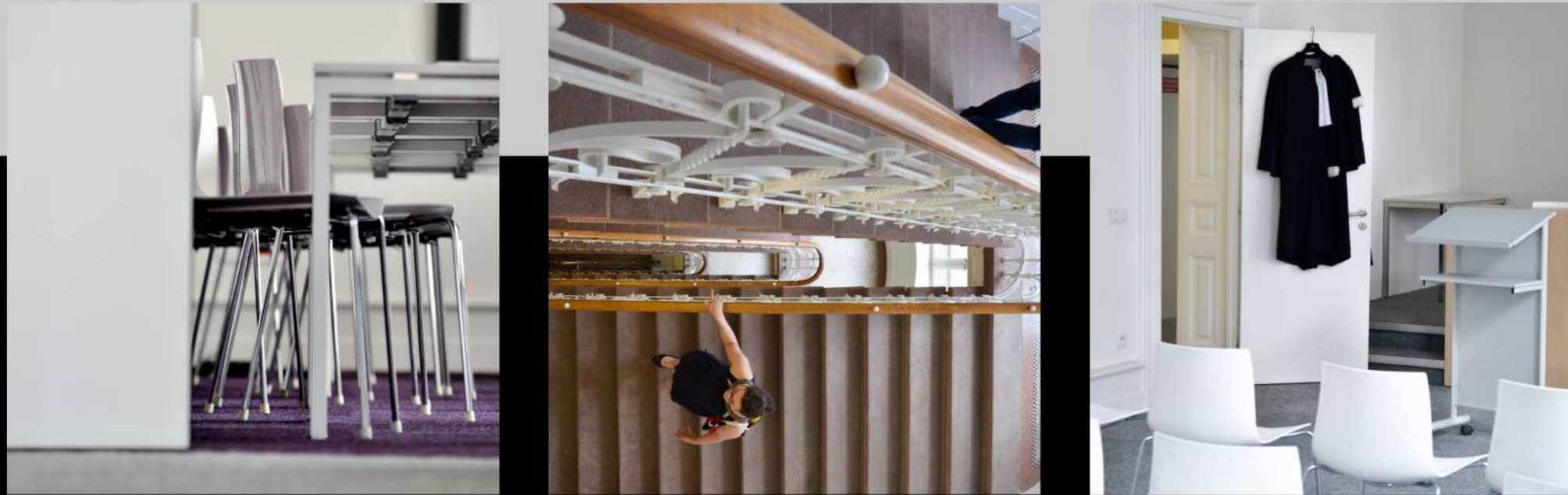
L'ERAGE organise la formation initiale pour les élèves issus des facultés de Champagne-Ardenne, de Lorraine, d'Alsace, de Franche-Comté et de Bourgogne. Mais tout étudiant, ayant réussi l'examen d'accès dans un autre IEJ que ceux cités, peut aussi s'inscrire à l'ERAGE, après avoir informé l'Ecole de son ressort de son choix ; ainsi que les personnes titulaires d'un doctorat en droit obtenu en France.

Les étudiants qui remplissent les conditions d'accès et qui souhaitent intégrer l'ERAGE doivent s'inscrire en ligne. Les inscriptions ont lieu chaque année aux mois de novembre et décembre ; la contribution aux frais pédagogiques est fixée par arrêté à 1 825 € par élève.

L'inscription à l'École peut être reportée indéfiniment. Afin de garantir une inscription future, il convient de nous faire part de votre décision de report par mail à scolarite@erage.eu

WWW.ERAGE.EU

LE PARCOURS



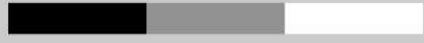
L'ERAGE prépare les futurs avocats à évoluer dans le nouveau monde du droit, grâce à une formation professionnelle dispensée par des praticiens.

La scolarité se déroule en trois phases :

- 6 mois d'enseignements pratiques
- 6 mois de stages, consacrés au projet pédagogique individuel
- 6 mois de stage en cabinet d'avocats

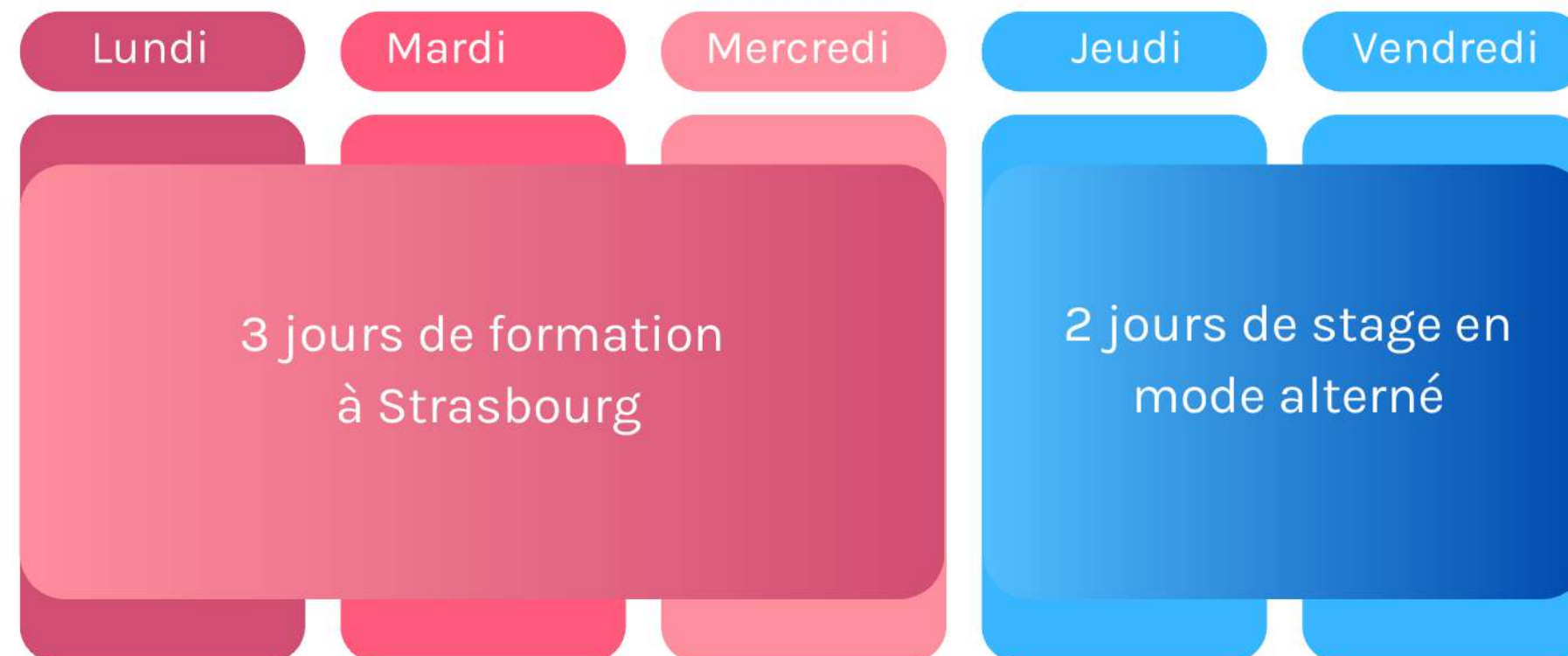
> Conformément à l'article 56 et suivants du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991

LES ENSEIGNEMENTS



En janvier les cours ont lieu toute la semaine, en présentiel, à Strasbourg

de Février à Juin



Stage en mode alterné

- Stage optionnel
- Stage en cabinet d'avocat (convention ERAGE)
- Poursuite d'un contrat de travail

FONDAMENTAUX

1

Janvier à Juin : 6 mois d'enseignements pratiques

Cette première phase de formation est consacrée à l'acquisition de réflexes professionnels. Elle est sanctionnée par un contrôle continu.

Tronc commun afin de maîtriser les fondamentaux de la profession :



Déontologie

Matière fondamentale à l'exercice de la profession d'avocats, elle est appréhendée sous toutes ses facettes en cours magistraux et en ateliers.



Pratique du métier

Trait d'union entre le cursus universitaire et l'exercice professionnelle, l'École intègre la formation à la stratégie juridique et à la rédaction des actes.



Expression orale

Au travers de cours d'expression orale et d'exercices de plaidoiries, les élèves avocats sont amenés à améliorer leur prise de parole en public.



Vie professionnelle

L'Ecole forme les élèves avocats à la gestion de cabinet, composante indispensable de leur exercice futur, quelle qu'en soit sa forme.



MODULES

1

Plusieurs modules, au choix, sont proposés pour une **professionnalisation ciblée, en continuité avec les acquis universitaires.**

Cet enseignement est dispensé, principalement, sous forme d'ateliers. Si les matières abordées diffèrent et impliquent un enseignement spécifique, chaque module aborde également des thématiques transversales (réception du client, stratégie, conseil, rédaction d'actes, mises en situation).



Modules "majeur"

Au choix : pratique du droit privé, des affaires ou public
Volume horaire : +/- 40h



Modules "mineur"

Au choix : droit social, droit pénal, droit européen
Volume horaire : +/- 30h



Matières d'ouverture

Enseignements complémentaires, non obligatoire
Au choix : droit de l'environnement, droit local, médiation, audit de durabilité et droit fiscal
Volume horaire : +/- 20h





PROJET PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

2

Gratification de l'Élève stagiaire

Elle est fixée par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (décret du 27 novembre 2014)

Juillet-Décembre : 6 mois de stage "PPI"

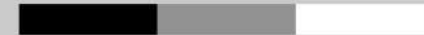
Le PPI, proposé par l'élève et agréé par l'école, consiste en un stage professionnel dans tout milieu en cohérence avec le projet professionnel de l'élève, hors cabinet d'avocats d'un barreau français (ex. : entreprises, organisations professionnelles, juridictions, etc.) et peut être réalisé à l'étranger. Il peut aussi s'agir du suivi d'une formation relevant de l'enseignement supérieur (M2, LLM.)

Il est possible d'inverser les périodes de stage PPI et Avocat, après inscription définitive, sur demande formulée par courrier ou mail, adressé à la Présidente de l'ERAGE.



STAGE EN CABINET D'AVOCATS

3



Janvier-Juin : 6 mois de stage en cabinet d'avocats

Le stage en cabinet d'avocats peut être effectué dans un des 164 barreaux de France.

Ce stage est un terrain d'apprentissage qui permet de mieux appréhender la profession d'avocat dans ses activités diverses et plurielles et dans une réalité au quotidien. Il est conçu comme étant la phase d'insertion professionnelle.

Ce stage peut, en tout ou partie, être réalisé dans un État membre de l'Union européenne, dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou au sein de la Confédération suisse.

Gratification de l'élève avocat

Nombre de salariés non-avocats employés par le cabinet	Gratification à verser
de 0 à 2 salariés	60% du Smic
de 3 à 5 salariés	70% du Smic
6 salariés et plus	85% du Smic



LE CAPA

Entre septembre et novembre, après avoir suivi ce cycle de formation et réalisé l'intégralité des stages, l'élève est admis à subir l'examen du CAPA.

A compter de 2026, cet examen comportera uniquement des épreuves orales, le contrôle continu étant renforcé. En cas de succès, l'élève avocat peut alors demander son inscription au tableau de l'Ordre du barreau de son choix, après avoir prêté le serment nécessaire à l'exercice de la profession.

> Arrêté fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat



INFRASTRUCTURES

Idéalement située au cœur de la capitale européenne, l'ERAGE dispose de locaux spécialement aménagés et équipés pour dispenser une formation de qualité. Les 2 200 m² de surface comprennent :

- Un auditorium pouvant accueillir 195 personnes
- 9 salles de formation pouvant accueillir de 20 à 90 personnes
- 4 salles dédiées aux travaux de groupe
- Toutes les salles sont équipées de vidéoprojecteurs
- Un espace détente : piano, téléviseur et fatboy
- Un local dédié à l'association des élèves-avocats : ADERAGE
- Une grande bibliothèque avec des ordinateurs



EMPLOYABILITÉ

La profession d'avocat recrute et manque d'effectifs !

Afin de vous préparer au mieux, l'ERAGE vous accompagne et vous propose :

- Une rencontre avec les Bâtonniers et avec l'Observatoire de la profession, qui dressent un panorama de l'activité du ressort;
- Un Job dating : une journée pour rencontrer les structures d'accueil PPI et les cabinets d'avocats en recherche de stagiaires ou de collaborateurs;
- Des ateliers spécifiques : le recrutement en cabinet d'avocats, CV et entretiens;
- Sur le site Internet de l'ERAGE, vous trouvez dans la rubrique " Recrutement " les offres de stage et de collaborations, proposées par les cabinets;
- Des rencontres avec les syndicats, les associations sportives d'avocats, et de nombreuses personnalités inspirantes.



ELÈVE À STRASBOURG

En 2023, Strasbourg est la deuxième meilleure ville étudiante de France, grâce à son cadre de vie agréable et son réseau de transports bien développé, incluant de nombreux kilomètres de pistes cyclables.

LOGEMENTS :

Le CROUS de Strasbourg propose : une offre de court-séjour, plaquette à consulter ici

A partir de 2024, les élèves de l'ERAGE auront la possibilité de bénéficier d'un Pass Restos'U & Cafétérias du Crous de Strasbourg (plateau repas complet : 6,05 €)

Vous trouverez une liste non exhaustive sur le site Internet de l'ERAGE

AIDES FINANCIÈRES AU LOGEMENT :

- La Caisse d'Allocation Familiales (CAF) propose entre autres les aides au logement suivantes ALS (Allocation Logement à caractère Social); APL (Aide Personnalisée au Logement) ; Renseignez-vous sur le site de la CAF
- Le système Loca-pass vous permettra d'être aidé pour votre dépôt de garantie et pour trouver un garant (voir conditions d'éligibilité). Pour plus d'informations, consultez le site Aidologement.
- Visale peut être le garant de votre futur logement, si vous avez moins de 30 ans : www.visale.fr

AIDES FINANCIÈRES :

Le Conseil national des Barreaux a conçu un guide complet des aides financières disponible ici.

CULTURE ET SPORT :

Les élèves de l'ERAGE peuvent bénéficier d'une carte culture et/ou accéder au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Strasbourg.





L'ERAGE

L'École Régionale des Avocats du Grand-Est est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale et régi par la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 et le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.

- La formation des élèves-avocats : de l'acquisition des fondamentaux à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).
- La formation continue des avocats : plus de 200 sessions de formation par an sont mises en place permettant aux avocats d'accomplir leurs obligations de formation. Certaines sont ouvertes aux élèves avocats.
- L'organisation des entretiens de validation des compétences en vue de l'obtention des mentions de spécialisation.
- L'organisation des examens de déontologie et réglementation professionnelle (pour les juristes qui souhaitent intégrer la profession d'avocat par la voie de la passerelle).



INSCRIPTION

Connectez-vous sur www.erage.eu
> rubrique élèves

Préinscriptions :
à partir du 06/11/2024

Inscriptions définitives :
à partir du 01/12/2024

Clôture ferme des inscriptions
le 6/12/2024 à minuit



VALEURS

EXCELLENCE, ÉTHIQUE, PARTAGE

L'ERAGE est attachée aux enjeux de développement durable et co-constitue avec les élèves de chaque promotion des séances de sensibilisation, des guides pratiques et des solutions pour améliorer nos pratiques.

CONTACT



ERAGE 4 RUE BRÛLÉE - CS 70008
67085 STRASBOURG CEDEX
T. 03 88 14 19 00



scolarite@erage.eu

RÉFÉRENT HANDICAP



scolarite@erage.eu

L'ERAGE partage avec toute son équipe la mission d'accueillir des personnes en situation de handicap. Des référents handicap sont nommés et accompagnent les participants tout au long du parcours pour le suivi, et la mise en place des meilleures conditions possible, de la formation.



WWW.ERAGE.EU